

La commune a voté son budget 2023

Dans sa séance du 28 mars, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif de l'année 2023. Ce dernier définit les dépenses de fonctionnement des services municipaux, mais aussi les investissements, qui donnent une idée des réalisations à venir.

Dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et d'augmentation progressive de la population, la collectivité s'attache à fournir un service public de qualité et à poursuivre sa politique d'investissement, sans augmentation des taux de fiscalité directe.

LES RÉSULTATS 2022

Budget de fonctionnement :

Recettes : 3 262 894 EUR
Dépenses : 2 783 304 EUR
Excédent de 479 589 EUR
reporté en 2023

Budget d'investissement :

Recettes : 2 996 460 EUR
Dépenses : 1 390 857 EUR
Excédent de 1 605 603 EUR
reporté en investissement pour 2023

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 C'EST 7 050 298 EUR

Fonctionnement : 3 788 713 EUR - Investissement : 3 261 584 EUR
dont 90% du budget d'investissement est destiné à la finalisation de travaux ou investissements lancés en 2022.

Voici la répartition des principaux investissements de l'année 2023 :

60% aux écoles

- Salle multiactivités
- Poursuite de la rénovation thermique
- Rénovation de l'éclairage (basse consommation)
- Achat de terrain à proximité de la maternelle pour optimiser le stationnement
- Travaux divers

16% pour les réseaux

- Rénovation de l'éclairage public,
- Poursuite des travaux à Chede Dessus

9% pour la sécurité routière

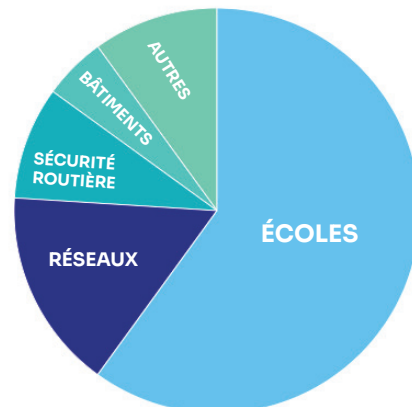
- Trottoirs route de Chainaz
- Divers éléments de signalisation et de sécurité

5%

pour les bâtiments communaux

- Travaux à la Gendarmerie
- Équipement de la salle Plaimpalais
- Création d'un local à vélo
- Travaux à la maison paroissiale

Le reste est réparti sur divers travaux et équipements (services techniques, plantation d'arbres, équipements destinés à la vie associative)



FOCUS

Un emprunt complémentaire de 500 000 EUR est nécessaire, malgré les excédents reportés de 2022.

L'inflation et l'augmentation des prix des matériaux obligent à planifier avec la plus grande rigueur les nouveaux investissements de la commune. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture économique, et en prévision des travaux à réaliser pour l'aménagement du quartier de la Combe (qui feront l'objet d'un budget spécifique et séparé qui sera voté lors de la vente des terrains communaux), **les nouvelles dépenses sont étudiées et prises en compte avec une indispensable prudence.**

DES TAXES COMMUNALES INCHANGÉES

Les taux d'imposition communaux n'augmentent pas en 2023, soit 29,56% sur le foncier bâti et 52,84% sur le foncier non bâti.

La loi de finance 2023 prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (c'est-à-dire les bases d'imposition) fixée à 7,1%.

